



13. ADOPTION DU BAREME DE L'ADHESION SIMPLE 2020-2021

Rapport financier
Gérard KUHN - Trésorier



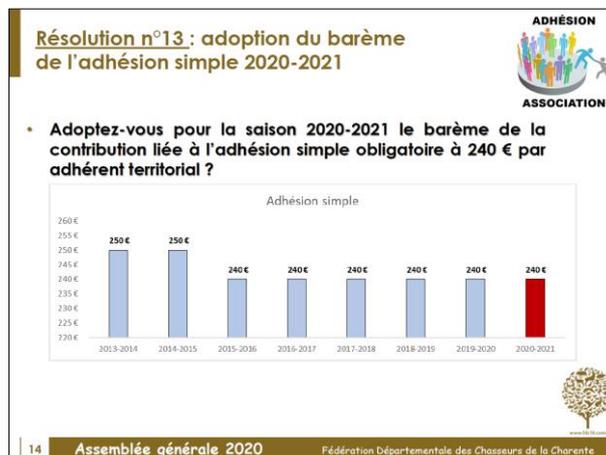
46 Assemblée générale 2020 Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

13. Adoption du barème de l'adhésion simple 2020-2021

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Le montant de l'adhésion simple correspondant à l'adhésion territoriale obligatoire permettant de disposer d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé reste également inchangé.



Résolution n°13 : adoption du barème de l'adhésion simple 2020-2021

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 le barème de la contribution liée à l'adhésion simple obligatoire à 240 € par adhérent territorial ?

Résultat du vote :